

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit complémentaire de fr. 586'000.- pour financer l'augmentation des coûts des travaux de restructuration du réseau électrique à moyenne tension, étapes 6 et 7, initialement devisés à fr. 1'600'000.-.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Exposé des motifs

Dans le cadre de la restructuration complète du réseau électrique de moyenne tension, soit la transformation du réseau et l'augmentation de la tension de 5 kV à 20 kV, le Service des Energies a demandé un crédit d'investissement destiné à la réalisation des étapes nommées « Etape 6 – Centre-Ville » et « Etape 7 - Directe CEPNV ».

Ce crédit a fait l'objet du préavis no 10/2004 et a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 3 juin 2004.

Réalisation

La réalisation a été entreprise rapidement après le vote du Conseil et s'est poursuivie par étapes jusqu'au début de cette année.

Les travaux ont été interrompus à plusieurs reprises pour divers motifs, parfois météorologiques (conditions hivernales), parfois pour des raisons pratiques (périodes des fêtes de Noël en ville). Ils ont aussi réservé un certain nombre de surprises en cours de réalisation : certains tubes prévus pour le passage des nouveaux câbles se sont révélés inutilisables (écrasés ou disjoints ou comblés par des dépôts de limon). Ces conditions ont entraîné des interventions importantes de génie civil accompagnées de frais de fournitures et de main-d'œuvre non prévus au devis initial. Ces nombreux imprévus ont eu des conséquences financières relativement lourdes.

En revanche, quelques aménagements ont pu être simplifiés, ce qui atténue quelque peu la surcharge financière, malheureusement sans la faire totalement disparaître. En particulier, les travaux d'aménagement intérieur des stations se sont révélés plus faciles et moins onéreux que prévus.

De manière plus claire, en reprenant les postes tels que décrits dans le texte du préavis no 10/2004, les dépassements suivants sont constatés.

Etape 6 - Centre-ville

Liaisons câblées	Coût selon devis	Coût de réalisation	Différence
Montagny - Neuchâtel	90'800.-	243'500.-	+ 152'700.-
Migros - Neuchâtel	17'700.-	29'700.-	+ 12'000.-
Migros - UBS	11'600.-	21'400.-	+ 9'800.-
Bel-Air - UBS	12'000.-	31'800.-	+ 19'800.-
Bel-Air - Vautier	11'600.-	Pas réalisé	- 11'600.-
Vautier - Placette	26'400.-	Pas réalisé	- 26'400.-
Ancienne poste - Placette	10'300.-	77'700.-	+ 67'400.-
Bel-Air - Poste		16'400.-	+ 16'400.-
Migros - Placette		69'600.-	+ 69'600.-
Casino - St Roch		73'600.-	+ 73'600.-
Poste - St Roch	41'300.-	Pas réalisé	- 41'300.-
Briqueterie - St Roch	41'300.-	31'000.-	- 10'300.-
Briqueterie - Sports	27'500.-	35'100.-	+ 7'600.-
Stations			
UBS	70'000.-	37'900.-	- 32'100.-
Bel-Air	70'000.-	30'500.-	- 39'500.-
Vautier	70'000.-	Pas modifiée	- 70'000.-
Placette	70'000.-	37'600.-	- 32'400.-
Casino	70'000.-	44'300.-	- 25'700.-
Poste	70'000.-	39'700.-	- 30'300.-
Ancien-Stand	50'000.-	10'300.-	- 39'700.-
Briqueterie	71'000.-	89'900.-	+ 18'900.-
Manutention pour basculement à 20 kV	Réparti sur toutes les stations	200'200.-	+ 200'200.-
Intérêts intercalaires	(3'000.- + 5'500.-) 8'500.-	59'100.-	+ 50'600.-
Total général	840'000.-	1'179'300.-	+ 339'300.-

Commentaires

Lors de la réalisation des travaux, l'examen détaillé des installations et en partie les informations nouvelles résultant des découvertes faites lors des fouilles ont incité les responsables à modifier leurs projets. Ainsi, quelques tracés de lignes ont été abandonnés au profit d'autres passages. Par exemple, la ligne Bel-Air - Vautier n'a pas été réalisée et remplacée par une ligne Bel-Air - Poste, non prévue. La transformation prévue de la station Vautier n'a par conséquent plus été nécessaire. On constate aussi une augmentation surprenante des intérêts intercalaires comptabilisés. Cette augmentation s'explique par la durée des travaux, répartis sur trois années.

Quelques adaptations mineures seront encore nécessaires et entraîneront des factures portant sur des travaux de génie civil et maçonnerie. Le montant total de ces travaux de finition peut être évalué à Fr. 50'600.-, intérêts intercalaires compris (montant admis pour arrondir le devis final).

Etape 7 - Directe CEPNV

Liaisons câblées	Coût selon devis	Coût de réalisation	Différence
Chatelard - Treycovagnes	45'400.-	81'100.-	+ 35'700.-
Treycovagnes - Sottet	74'300.-	80'600.-	+ 6'300.-
Treycovagnes - Chamblon	48'400.-	0.-	- 48'400.-
Chamblon - Paix	47'000.-	0.-	- 47'000.-
Paix - Pré-du-Canal		135'000.-	+ 135'000.-
Centre prof. - Pré-du-Canal	33'800.-	70'800.-	+ 37'000.-
Centre prof. - P.-de-Savoie	59'400.-	75'300.-	+ 15'900.-
Poudrière - Pré-du-Canal	33'800.-	28'900.-	- 4'900.-
Montagny - Chamblon	0.-	22'800.-	+ 22'800.-
Chamblon - Orbe	0.-	70'700.-	+ 70'700.-
Stations			
Chatelard	50'000.-	38'000.-	- 12'000.-
Chamblon	70'000.-	50'400.-	- 19'600.-
Paix	70'000.-	44'700.-	- 25'300.-
Pré-du-Canal	70'000.-	41'800.-	- 28'200.-
Centre prof.	70'000.-	33'100.-	- 36'900.-
Treycovagnes		30'600.-	+ 30'600.-
Aérodrome	10'000.-	500.-	- 9'500.-
Sottet	70'200.-	0.-	- 70'200.-
Manutention pour basculement à 20 kV	Réparti sur toutes les stations	131'800.-	+ 131'800.-
Intérêts intercalaires	7'700.-	0.-	- 7'700.-
Total général	760'000.-	936'100.-	+ 176'100.-

Commentaires

Pour cette étape, la transformation de la station Sottet a été abandonnée au profit de la station Treycovagnes. La transformation de cette dernière s'est révélée moins coûteuse que le projet de transformation de la station Sottet. Globalement, les transformations des stations ont respecté les devis et les plus-values sont à mettre au compte des lignes, pour les mêmes motifs que ceux évoqués plus haut.

A l'image de l'étape 6, l'étape 7 va encore entraîner quelques frais de maçonnerie et de génie civil, pour un montant de l'ordre de Fr. 20'000.-, intérêts intercalaires compris.

Financement

Devis global :

Complément étape 6 – Centre-ville	fr.	339'300.-
Complément étape 7 – Directe CEPNV	fr.	176'100.-
Frais de maçonnerie et génie civil étape 6	fr.	50'600.-
Frais de maçonnerie et génie civil étape 7	fr.	<u>20'000.-</u>
Total :	fr.	586'000.-

Le crédit adopté par le Conseil communal le 3 juin 2004 se montait à Fr. 1'6000'000.-. Le coût des travaux va s'élever à Fr. 2'186'000.-, soit une augmentation de Fr. 586'000.-.

La plus-value sur les charges annuelles d'exploitation se monte à Fr. 51'000.-. Elle comprend les frais d'intérêt variable du capital investi, Fr. 10'000.-, l'amortissement annuel, Fr. 29'300.-, et les frais d'entretien (2%), Fr. 11'700.-.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de restructuration du réseau électrique à moyenne tension, étapes 6 et 7, initialement devisés à fr. 1'600'000.- ;

Article 2.- : Un crédit d'investissement de fr. 586'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3.- : La dépense sera imputée au compte no 4'171 "Réseau MT, étapes 6 et 7 – SEY" et amortie en 20 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire adjoint :

R. Jaquier

M. Wirz

Délégué de la Municipalité : Monsieur Cédric Pillonel